

Produits dangereux—Loi

Si nous avons le sens des responsabilités, allons-nous laisser adopter sans rien dire ce projet de loi? Allons-nous lui accorder notre appui enthousiaste, sachant parfaitement que ce serait sonner le glas des petits transporteurs routiers indépendants du Canada!

M. Fulton: Et des tas de transporteurs moyens également.

M. Riis: Pour ne pas parler des entreprises moyennes. Nous ne pouvons pas concurrencer les géants américains, avec les avantages dont ils disposent en termes d'économies d'échelle.

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a exposé assez longuement ce que cela va représenter sur le plan de la sécurité routière. J'imagine que la plupart d'entre nous députés avons déjà été informés des genres d'histoires que les transporteurs routiers prévoient en termes de concurrence incroyable, des chauffeurs qui devront conduire 14 et 16 heures de suite sur les routes. Ces camions devront circuler constamment et ne seront pas convenablement entretenus. Cela veut dire que nos routes vont être considérablement plus dangereuses qu'elles le sont aujourd'hui.

La preuve en a été faite aux États-Unis. Nous avons de longues listes d'organismes américains qui ont fait voir de façon claire et concluante que les routes américaines sont devenues beaucoup plus dangereuses par suite de la déréglementation.

M. Fulton: Les tragédies de la route ont doublé.

M. Riis: Grands dieux, c'est difficile à imaginer. Les données affluent. Le député de Skeena (M. Fulton) signale que les accidents deux fois plus nombreux sont directement reliés au régime déréglementé aux États-Unis.

Ce n'est pas comme si nous plongeions dans cette aventure les yeux fermés. Nous allons transposer ici, sur la scène canadienne, l'expérience de notre voisin du sud, dont nous connaissons pourtant très bien les effets. Rendons-nous compte de ce que le gouvernement est en train de faire. Il dit qu'il préfère voir en activité au Canada les grandes entreprises américaines de camionnage. Il préfère avoir un réseau routier moins sûr. Personne ne l'exige. Le gouvernement se laisse aller à son penchant idéologique selon lequel moins il y a de règlements, mieux se portent les affaires. Des règlements moins nombreux sont peut-être une bonne affaire pour la poignée de géants du camionnage d'Amérique du Nord, mais pas pour les petites et moyennes entreprises de camionnage indépendantes du Canada. C'est le message que l'Association canadienne de camionnage a communiqué on ne peut plus clairement.

Je signale en terminant que nous avons l'intention de voter contre le projet de loi. Nous rêvons au jour, pas trop lointain, où nous formerons le gouvernement et siégerons de l'autre côté de l'allée. Nous pourrions alors réparer les dégâts que le gouvernement conservateur inflige à la population canadienne.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Les partis en ont discuté, et vous pourrez voir que l'on consent à l'unanimité à différer le vote inscrit jusqu'à 15 h 15 jeudi prochain, ou après la période des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MATIÈRES DANGEREUSES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi sur les produits dangereux et le Code canadien du travail, l'édiction de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses et la modification d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la consommation et des corporations.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends brièvement la parole au sujet du système d'information relatif aux matières dangereuses utilisées en milieu de travail ou SIMDUT.

Le SIMDUT a pour principal objectif de protéger les travailleurs canadiens en divulguant des renseignements sur les substances dangereuses. Pour le moment, les travailleurs et les employeurs ne disposent pas de ce genre de renseignements. Nous estimons que tous les Canadiens qui travaillent avec des substances dangereuses ont le droit d'en être informés.